



LE BESOIN DE SAVOIR

RÉTABLIR LES LIENS ENTRE
LES MEMBRES DE FAMILLES DISPERSÉES



CICR



CICR

Comité international de la Croix-Rouge
19, avenue de la Paix
1202 Genève, Suisse
T +41 22 734 60 01 F +41 22 733 20 57
E-mail: shop@icrc.org www.icrc.org
© CICR, février 2011

Photo de couverture: Kokic Marko/CICR

LE BESOIN DE SAVOIR

**RÉTABLIR LES LIENS ENTRE
LES MEMBRES DE FAMILLES DISPERSÉES**

« Vous pouvez vous mettre à l'abri pour échapper aux obus, mais comment ne pas souffrir quand vous n'avez aucune idée de ce qu'il est arrivé à votre fils? »

Mirvat, 65 ans, Liban

Chaque année, les conflits armés, les catastrophes naturelles et la migration séparent d'innombrables familles. Ces personnes souffrent terriblement d'avoir perdu le contact avec leurs proches et de rester sans nouvelles d'eux. Il n'y a donc rien d'étonnant à ce que leur bien-être et leur capacité de faire face aux crises dépendent largement de leurs possibilités de maintenir le lien avec les membres de leur famille.

Les causes de séparation sont nombreuses. Suite à un conflit ou à une catastrophe naturelle, des enfants peuvent se perdre dans le chaos de la fuite. Les personnes âgées ou malades n'ont pas toujours la force ou la volonté de quitter les lieux. Des blessés sont hospitalisés sans avoir l'occasion de prévenir leurs proches. Enfin, des personnes peuvent être placées en détention sans qu'on leur donne la possibilité d'informer leur famille.

Les proches des personnes disparues doivent pouvoir rétablir le contact avec elles et être informés de leur situation. En vertu du droit international humanitaire et du droit international des droits de l'homme, chacun a le droit de connaître le sort de ses proches disparus.

Le Comité international de la Croix-Rouge (CICR) et les Sociétés nationales de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge œuvrent ensemble dans le monde entier pour porter assistance aux personnes séparées de leurs proches, dans les situations de crise mais aussi dans d'autres cas. Le personnel et les volontaires font tout leur possible pour qu'elles soient traitées avec dignité, respect et compassion. Leur

action peut se poursuivre pendant des années après la fin d'une guerre ou d'une autre situation d'urgence.

Le rétablissement des liens familiaux, ou RLF, englobe toute une gamme d'activités consistant par exemple à mettre des personnes en contact par l'intermédiaire du téléphone, d'Internet ou de messages manuscrits. Il s'agit souvent de rechercher ceux dont on a perdu la trace et d'enregistrer les personnes particulièrement vulnérables, comme les enfants qui ont été séparés de leur famille et les personnes placées en détention. Dans de nombreux cas, les services de RLF consistent notamment à recueillir des informations sur les personnes portées disparues et éventuellement décédées. Lorsque tout se passe bien, ces activités permettent de réunir des familles.

Rétablir ou maintenir le contact entre les membres de familles dispersées par les conflits armés, les catastrophes naturelles ou la migration est un service de base assuré par le Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge. Cette brochure explique comment le Mouvement fournit ce service, et pourquoi cela revêt une importance vitale pour un aussi grand nombre de personnes.



Donevsky Valery/CICR

Les activités de rétablissement des liens familiaux comprennent notamment :

- l'organisation des échanges de nouvelles familiales ;
- les recherches de personnes ;
- l'enregistrement et le suivi de personnes afin de prévenir leur disparition et d'informer leur famille de l'endroit où elles se trouvent ;
- le regroupement familial et, parfois, le rapatriement ;
- le soutien apporté aux autorités afin de clarifier le sort des personnes portées disparues ; et
- la collecte, la gestion et la transmission d'informations sur les personnes décédées.

« Toute personne [...] pourra donner aux membres de sa famille, où qu'ils se trouvent, des nouvelles de caractère strictement familial et en recevoir. »

Quatrième Convention de Genève de 1949, article 25

UN RÉSEAU MONDIAL DES LIENS FAMILIAUX

À chaque fois qu'un conflit armé, une catastrophe naturelle ou d'autres situations exigeant une action humanitaire sépare les membres d'une famille ou rompt le contact entre eux, le Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge prend des mesures rapides et efficaces pour rétablir les liens.

C'est aux pouvoirs publics qu'il incombe en premier lieu de garantir le respect des droits des membres de familles dispersées. En cas de conflit armé, les groupes armés organisés non étatiques sont eux aussi tenus de respecter ces droits.

Lorsque les autorités (ou les groupes armés organisés) ne sont pas en mesure de s'acquitter de leurs obligations, le CICR et les Sociétés nationales peuvent, en fonction de leurs responsabilités et de leur rôles respectifs, offrir leurs services en soutenant les pouvoirs publics ou en se substituant à eux.

Le Mouvement a acquis une expérience et des compétences considérables en matière de rétablissement des liens familiaux. Il est doté d'un Réseau mondial des liens familiaux constitué de l'Agence centrale de recherches du CICR, des bureaux de recherches des délégations du CICR et des services de recherches des Sociétés nationales.

Le Réseau des liens familiaux permet au Mouvement d'agir par-delà les frontières dans une transparence totale, et avec l'accord des autorités concernées. Grâce à la coopération de longue date entre le CICR et les Sociétés nationales, le Réseau des liens familiaux occupe une place privilégiée : il dispose d'un réseau mondial à même de porter assistance aux personnes séparées de leurs proches, où qu'elles se trouvent.

LES ACTIVITÉS DU MOUVEMENT DANS LE DOMAINE DU RLF

Le CICR

Le CICR coordonne et déploie des activités de RLF dans les conflits armés et autres situations de violence. L'institution rappelle aux autorités leurs obligations découlant du droit international à l'égard des familles dispersées ou restées sans nouvelles de leurs proches. Elle peut aussi donner des conseils sur les meilleurs moyens de prévenir les séparations avant qu'elles ne se produisent.

Le CICR dirige l'Agence centrale de recherches conformément aux Conventions de Genève. Dans les conflits ou d'autres situations exigeant une action internationale, les collaborateurs du CICR viennent directement

en aide aux familles dispersées ou dont un membre est porté disparu. En outre, l'Agence centrale de recherches coordonne les activités du Réseau mondial des liens familiaux pour s'assurer que les familles dispersées reçoivent la meilleure assistance possible.

L'Agence centrale de recherches oriente et soutient les travaux du Réseau des liens familiaux dans le monde entier en renforçant les capacités de ses partenaires, en promouvant la cohérence et en mettant à sa disposition des méthodes et des lignes directrices utiles.

Les Sociétés nationales

Les Sociétés nationales gèrent les services de RLF dans leurs pays respectifs. Elles décident des mesures à prendre lors de catastrophes naturelles et peuvent faire appel à l'Agence centrale de recherches quand une intervention d'ampleur internationale est nécessaire. Les Sociétés nationales poursuivent leur action aussi longtemps que les besoins subsistent, parfois bien après la fin du conflit, de la catastrophe naturelle ou de la situation d'urgence.

La Fédération internationale des Sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge

La Fédération internationale – l'organisation qui coordonne les activités des Sociétés nationales au niveau international – conduit des opérations de secours en faveur des victimes de catastrophes naturelles. Elle s'efforce de faire en sorte que les besoins en RLF soient satisfaits et que les plans de préparation aux catastrophes tiennent compte de l'importance et des exigences du RLF.

D'autres organisations humanitaires jouent aussi un rôle dans le rétablissement des liens familiaux. Le Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés et l'Organisation internationale pour les migrations sont des partenaires réguliers du Mouvement. D'autres institutions telles que l'UNICEF et des organisations non gouvernementales comme *Save the Children* coopèrent avec le Mouvement dans certains cas particuliers, par exemple pour venir en aide aux enfants non accompagnés.

Les archives font la lumière sur le passé

Les personnes recherchant des informations sur le sort de particuliers dans des conflits passés peuvent prendre contact avec le service des archives du CICR à Genève (Suisse). Les archives contiennent des données sur des prisonniers de guerre remontant à la guerre franco-prussienne de 1870-1871. Le service peut communiquer les renseignements en sa possession sous réserve des règles régissant l'accès à ces informations.



DES FAMILLES SONT DÉCHIRÉES PAR LES CONFLITS ARMÉS

AIDER LES PROCHES DE DISPARUS – UNE PRIORITÉ

Les raisons pour lesquelles des familles sont dispersées lors de conflits armés ou d'autres situations de violence sont nombreuses et variées. Outre le fait que les personnes touchées risquent de perdre la trace de leurs proches lorsqu'elles fuient une zone de conflit, elles peuvent aussi être enlevées et tuées. Hélas, il arrive souvent que les corps ne soient pas dûment identifiés. De plus, des personnes sont parfois incarcérées sans que leur famille ne connaisse leur lieu de détention. De par son statut neutre et indépendant, le CICR est idéalement placé pour intervenir en cas de conflit et faciliter le RLF au-delà des lignes de front et des frontières, avec l'accord des parties belligérantes. Dans de nombreux pays touchés par les conflits armés et la violence, le CICR visite des personnes privées de liberté et s'efforce de leur permettre d'avoir des contacts réguliers avec leur famille. Le cas échéant, et en coordination avec les autorités pénitentiaires, il facilite les visites familiales et les conversations téléphoniques et permet aux détenus d'envoyer des messages écrits à leurs proches. Rester en rapport avec sa famille peut contribuer au bien-être psychologique de toutes les personnes concernées. De plus, dans certains pays, les proches des détenus leur apportent un soutien essentiel en veillant à ce qu'ils reçoivent assez de nourriture ou d'autres secours de base.

Les familles des personnes portées disparues souffrent énormément de l'incertitude qui plane sur le sort de leurs proches, particulièrement lorsqu'ils ont disparu pendant un conflit armé ou de graves situations de violence.

Ceux qui ne parviennent pas à rétablir le contact avec leurs proches disparus ou à découvrir ce qu'il est advenu d'eux vivent dans un état d'incertitude émotionnelle, ignorant si leur parent, leur frère, leur sœur ou leur enfant est vivant ou mort. Même s'ils supposent qu'un membre de leur famille est décédé, le doute les empêche souvent de faire le deuil ou de reprendre leur propre vie tant qu'ils ne savent pas ce qui s'est passé. Les hommes – civils ou militaires – risquent plus que les femmes d'être portés disparus. Comme ils ont souvent la fonction de soutien de famille, leur disparition peut entraîner de graves difficultés financières pour ceux qui restent.

Les besoins des familles varient selon les circonstances, leur niveau d'instruction et leur situation économique. La plupart partagent pourtant les mêmes priorités : elles veulent avoir une réponse quant au sort de leurs proches disparus, et elles ont besoin d'un soutien économique en l'absence de leur soutien de famille. Certaines familles mentionnent aussi la justice parmi leurs priorités.

Le droit international humanitaire et le droit international des droits de l'homme garantissent le droit de toute personne de savoir ce qu'il est advenu des proches portés disparus. Ces dispositions exigent des autorités qu'elles fassent tout ce qui est en leur pouvoir pour clarifier le sort des personnes disparues et informer leur famille.

Le CICR s'emploie à sensibiliser les pouvoirs publics et les forces militaires pour engager les autorités à assumer leurs responsabilités, pour mieux venir en aide aux familles des victimes et pour prévenir de nouvelles disparitions. Par son action, l'institution encourage les



pouvoirs publics à fournir rapidement des renseignements aux familles. Dans de nombreux cas, elle aide les autorités à mettre en place des mécanismes visant à coordonner les efforts et à faire circuler les informations dans le but d'éclaircir le sort des personnes disparues et d'apporter un soutien à leur famille.

Par ailleurs, le CICR s'efforce de retrouver les disparus, notamment en visitant les lieux de détention, les hôpitaux et les morgues ou en demandant aux autorités d'enquêter. La recherche de personnes disparues peut être un processus complexe et exiger la participation du CICR et de plusieurs Sociétés nationales dans différents pays. Elle nécessite souvent un engagement à long terme.

Le droit international humanitaire comprend plusieurs dispositions interdisant les disparitions forcées :

- Les familles ont le droit de savoir ce qu'il est advenu d'un proche disparu.
- Les parties au conflit doivent rechercher les personnes dont la disparition a été signalée et répondre aux demandes des membres de leur famille.
- Des listes indiquant l'emplacement exact et le marquage des sépultures, ainsi que des renseignements sur les morts inhumés, doivent être échangées.
- Les parties à un conflit armé international doivent fournir, de manière impartiale et aussitôt que possible, des informations sur les blessés, les malades, les naufragés, les prisonniers de guerre, les autres personnes protégées privées de liberté et les morts.
- Les combattants capturés et les civils qui se trouvent sous l'autorité de l'ennemi ont droit au respect de leur vie, de leur dignité, de leurs droits personnels et de leurs convictions. Ils doivent être protégés contre tout acte de violence et de représailles. Ils ont le droit de correspondre avec leur famille et de recevoir des secours.

Malania Babenko n'avait plus revu sa sœur, Eugenia Kawcak, depuis 1943, l'année où Eugenia avait été enlevée par les nazis chez elles, dans la campagne ukrainienne. En septembre 2008, Malania a pris contact avec la Société de la Croix-Rouge d'Ukraine dans l'espoir qu'elle réussirait à localiser sa sœur, même si elle ne savait pas où commencer les recherches, ni même si Eugenia avait survécu à la guerre.

La Société de la Croix-Rouge d'Ukraine a fouillé dans les archives d'après-guerre et a finalement transmis la demande de Malania à la Croix-Rouge américaine, précisant que sa sœur avait peut-être émigré aux États-Unis au début des années 1950. Après 66 ans de séparation, les deux sœurs (Malania est maintenant âgée de 90 ans) ont enfin pu être réunies grâce aux recherches de la Croix-Rouge. « Je suis tellement heureux pour ma mère », déclare le fils d'Eugenia. « Elle a travaillé dur toute sa vie. C'est formidable qu'à son âge, elle puisse se reposer et voir sa famille. »

Bien entendu, certains ne reçoivent jamais de réponse et en souffrent énormément. Cruz del Carmen a perdu ses deux fils entre 1996 et 1997, pendant le conflit en Colombie. Elle raconte : « Mon fils aîné avait 22 ans quand ils l'ont emmené, et l'autre allait fêter ses 18 ans trois mois plus tard. C'est terrible. C'est une épreuve très dure, dont on ne se remet jamais ». Cruz del Carmen a vendu tout ce qu'elle possédait pour partir à la recherche de ses enfants. Malgré toutes les questions qu'elle a posées, elle n'a jamais reçu de réponse concrète. On lui a dit que ses fils étaient morts, qu'un groupe armé avait essayé de les enrôler et qu'ils avaient été tués parce qu'ils avaient résisté. « Je n'arrive pas à croire, tout simplement parce que je n'ai pas de preuve solide. Je n'ai pas vu ce qui s'est passé. J'ignore s'ils sont vivants ou morts. Je ne sais même pas où ils sont. On ne m'a jamais appelée pour me dire qu'on les avait vus à tel ou tel endroit : rien ! C'est un vide qui ne pourra jamais être comblé, et une douleur immense. »

LES CATASTROPHES NATURELLES DISPERSENT LES FAMILLES

Tremblements de terre, tsunamis, cyclones, inondations, sécheresses : autant de catastrophes qui forcent les victimes à quitter précipitamment leur foyer et leur communauté. Les personnes se dispersent pour se mettre en sécurité et, parfois, des communautés entières sont évacuées. Les blessés peuvent être hospitalisés sans que leur famille ne sache où ils se trouvent. Les corps ne sont pas toujours dûment identifiés.

Les systèmes de communication peuvent s'effondrer, empêchant les personnes de contacter leur famille à l'intérieur ou à l'extérieur des zones touchées. Nombreux sont ceux qui attendent impatiemment de recevoir des nouvelles de leurs proches et de rétablir le contact avec eux, surtout s'ils n'étaient pas chez eux au moment où la catastrophe a frappé.

En outre, les services locaux de prise en charge des dépouilles mortelles se retrouvent souvent submergés en cas de catastrophe naturelle. Lorsque la gestion et l'identification des corps sont assurées de manière compétente, il est plus facile pour les familles de connaître le sort de leurs proches. Si tel n'est pas le cas, les répercussions sur la santé mentale des survivants et des communautés sont profondes et durables. L'identification correcte des morts revêt aussi une importance juridique dans les questions de succession et d'assurances, qui ont des conséquences à long terme sur les membres de la famille.

Porter assistance aux familles qui ont perdu le contact avec un proche suite à une catastrophe naturelle fait partie des activités essentielles menées par les Sociétés nationales. Les interventions du Mouvement complètent souvent l'action des pouvoirs publics et viennent s'ajouter aux opérations d'urgence et aux programmes de réparation et de développement des organisations nationales ou locales.

Une planification minutieuse est cruciale pour répondre rapidement aux besoins en RLF lorsqu'une catastrophe survient. Le Mouvement dispose de collaborateurs spécialement formés et à même d'analyser et de satisfaire les besoins des personnes touchées dans les meilleurs délais. Suite au séisme qui a dévasté Haïti en janvier 2010, des milliers de personnes se sont retrouvées sans nouvelles de leurs proches et en proie à une angoisse permanente.

Bien qu'il soit impossible d'estimer le nombre de personnes qui avaient perdu le contact avec leurs proches,



l'afflux de demandes envoyées par les familles à l'étranger a donné un aperçu de l'ampleur du phénomène. De trop nombreuses personnes ignoraient si leurs parents étaient enterrés sous les décombres, ou vivants mais dans l'impossibilité de communiquer.

Une équipe d'intervention d'urgence comprenant des spécialistes du RLF est alors passée à l'action.

Moins de 24 heures après le tremblement de terre, le CICR avait établi une section consacrée à Haïti sur son site Internet *Family Links*. Alors que des personnes hors de la zone sinistrée inscrivait le nom des proches qu'elles recherchaient, d'autres se trouvant dans la région commençaient à confirmer qu'elles étaient en vie – de leur propre chef ou par l'intermédiaire du personnel de la Croix-Rouge, sur la base d'informations recueillies dans des hôpitaux, des abris et d'autres lieux. En l'espace de deux semaines, plus de 26 000 personnes s'étaient enregistrées sur le site.

Peu de temps après le séisme, des collaborateurs étaient sur le terrain pour aider les victimes à retrouver leurs proches. Ils ont notamment mis à disposition des téléphones satellitaires pour permettre aux personnes se trouvant dans la zone sinistrée d'appeler leur famille. Claudel, un jeune garçon de 13 ans, a été évacué d'Haïti par avion juste après la catastrophe, la jambe cassée par un bloc de béton qui s'était écroulé. « J'avais vraiment peur », se souvient-il. « Je ne savais pas où on m'emmenait, ni quand je reverrais ma mère. Mais plus tard, nous avons pu nous parler au téléphone. »

Dès que Claudel a été en état de voyager, il a été rapatrié en Haïti où sa mère l'a accueilli, folle de joie. Elle avait perdu sa maison et la plupart de ses biens, mais son fils était de retour. « On vit au jour le jour, mais malgré tout cela, je suis heureuse. Ma famille a survécu et aujourd'hui, la Croix-Rouge m'a ramené mon enfant », explique-t-elle en serrant son fils contre elle.

LE DÉFI DE LA MIGRATION

Ces dernières années, un nombre croissant de personnes ont quitté leur pays natal pour des raisons d'ordre social, économique ou environnemental. Aujourd'hui, on trouve des migrants dans toutes les régions du monde.

Contrairement aux personnes forcées de fuir leur foyer dans le cadre d'importants mouvements de population causés par des catastrophes ou des conflits (souvent alors que les services de transport et de communication sont en grande partie interrompus), les migrants ont généralement accès aux moyens de communication. Toutefois, certains se trouvent dans des situations où ils ont un besoin urgent d'assistance et de protection humanitaires.

En raison de politiques migratoires de plus en plus strictes, les centres d'examen et de détention se sont multipliés. En outre, la traite des êtres humains et le trafic illicite de migrants sont deux des activités criminelles internationales qui connaissent la progression la plus rapide. Les femmes recherchant un emploi comme domestiques ou ouvrières d'usine et celles qui sont victimes des réseaux de proxénétisme représentent une part importante des flux migratoires. Elles risquent de se retrouver coupées de leur famille et dans l'impossibilité de communiquer avec le monde extérieur.

Le Mouvement reconnaît que certains migrants et leur famille sont particulièrement vulnérables et qu'ils peuvent avoir besoin d'une assistance en matière de rétablissement des liens familiaux.



Gérer les informations sur les personnes décédées

Les conflits et les catastrophes naturelles peuvent être très meurtriers. Les dépouilles peuvent être transférées dans des morgues ou inhumées sans même que la famille ne soit au courant.

La collecte d'informations sur les morts ainsi que la gestion correcte et digne des dépouilles peuvent contribuer à éviter que les personnes tuées disparaissent sans laisser de trace, et peuvent aussi aider les familles en deuil à surmonter leur douleur.

Dans toute situation de crise, le rôle du Mouvement dans la gestion des dépouilles mortelles fait l'objet d'un accord avec les autorités. Il consiste notamment à :

- conseiller les autorités ;
- collecter des informations sur les morts ;
- prendre en charge, entreposer et inhumer les restes humains ; et
- apporter un soutien aux familles des victimes.

CERTAINES PERSONNES SONT PARTICULIÈREMENT VULNÉRABLES

Dans les situations d'urgence, certaines personnes sont particulièrement vulnérables. Il s'agit notamment de tous ceux qui ont besoin d'un soutien extérieur : de leur famille, des autorités ou autres. Ces personnes sont surtout en danger si elles sont séparées de leurs proches ou de leurs dispensateurs de soins. Parmi les personnes particulièrement vulnérables figurent par exemple les enfants non accompagnés, les personnes âgées, les malades et les détenus.

Protéger les enfants

Les enfants séparés des adultes de leur famille sont susceptibles d'être traumatisés par la succession des événements et, de manière générale, ils risquent plus que les autres enfants de garder des séquelles physiques ou psychologiques, de devenir orphelins ou d'être victimes de trafic ou de canaux d'adoption non officiels.

Le CICR et les Sociétés nationales, ses partenaires, enregistrent les enfants non accompagnés où qu'ils se trouvent et suivent leur dossier. Ils relèvent l'identité de chaque enfant et recueillent toutes les informations qui pourraient faciliter la localisation de sa famille. Quant aux très jeunes enfants qui sont incapables de fournir des renseignements, les photographies sont parfois le seul moyen de les identifier et de faire en sorte qu'ils soient réunis avec leurs parents ou des proches.

Les informations collectées sont transmises via le Réseau des liens familiaux et, le cas échéant, diffusées dans les médias locaux et affichées dans les lieux publics. Des photos sont souvent placardées dans les bureaux des sections des Sociétés nationales et dans des endroits qui attirent les foules, comme les marchés.

Les collaborateurs de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge se rendent en outre dans les villes et les villages d'origine des enfants dans l'espoir d'y trouver des membres de leur famille, ainsi que pour consulter les autorités et diverses personnes qui pourraient leur fournir des informations utiles.

Shakuru fait partie des centaines d'enfants qui ont perdu le contact avec leurs proches lorsque les combats faisaient rage dans l'est du Congo, en 2008. On craignait qu'il soit mort, comme pour tant d'autres enfants disparus. « On avait entendu que des hommes armés enlevaient des enfants pour les utiliser comme porteurs », raconte la tante de Shakuru. « Certains enfants sont rentrés. On nous a dit que d'autres étaient morts. On ne savait pas si nos enfants reviendraient un jour. » Six mois après sa séparation d'avec ses proches, Shakuru a été pris en charge par le CICR à Béni. L'institution a ensuite localisé sa tante et son oncle et leur a demandé s'ils étaient prêts à accueillir l'enfant chez eux. Ils ont accepté avec joie, et le CICR a conduit Shakuru jusqu'au village de sa tante. Après l'avoir serré dans ses bras, elle s'exclame : « On avait perdu espoir. On pensait qu'il était mort. Je suis si heureuse ! »



De La Guardia Virginia/CICR

Les détenus et leur famille ont besoin d'échanger des nouvelles

Chaque année, le CICR visite près d'un demi-million de détenus dans plus de 70 pays du monde entier.

L'institution s'emploie à observer et à améliorer leurs conditions de détention et veille à ce qu'ils soient traités avec dignité et que leurs droits fondamentaux soient respectés. Ses visites régulières dans les prisons permettent au CICR de suivre le niveau de bien-être des détenus, de connaître leur lieu de détention et, si nécessaire, d'adresser aux autorités compétentes des recommandations pour améliorer les conditions de détention ou le traitement réservé aux détenus.

Le droit de recevoir des visites familiales et de communiquer avec ses proches compte parmi les droits fondamentaux des détenus garantis par plusieurs instruments juridiques internationaux. Le CICR s'efforce toujours de permettre aux détenus de rétablir et de maintenir le contact avec leur famille. Pour des milliers de détenus et leurs proches, les messages Croix-Rouge sont un moyen essentiel d'entretenir des contacts réguliers. Ils offrent la possibilité d'échanger des nouvelles de caractère personnel et familial, ce qui peut contribuer à atténuer le sentiment d'isolement et d'incertitude.

Acheminer les messages Croix-Rouge entre les détenus et leur famille implique le déploiement de moyens logistiques considérables. Plusieurs délégations du CICR ainsi que des Sociétés nationales de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge dans les pays d'origine des détenus y sont associées. Chaque message est remis en mains propres à son destinataire. Compte tenu des difficultés que cela suppose, la collecte et la distribution des messages sont souvent une tâche de longue haleine.

Les détenus peuvent avoir un autre moyen de communiquer avec leur famille, à savoir les systèmes de visioconférence. Les liaisons vidéo leur permettent de s'entretenir avec leurs proches tout en les voyant sur un écran. Ce système s'est révélé particulièrement utile en Afghanistan, à une époque où les visites familiales étaient difficiles à mettre en place.

Le CICR peut organiser des visites familiales dans les lieux de détention, en particulier si ceux-ci sont situés à une grande distance du foyer familial, si le voyage coûte excessivement cher ou s'il y a des lignes de front ou des frontières à traverser. L'institution facilite ces



Von Toggenburg Christoph/CICR

« Je n'oublierai jamais la première fois que j'ai reçu un message Croix-Rouge écrit à la main par les membres de ma famille et avec des dessins de mes enfants. Je l'ai lu les larmes aux yeux. Je n'arrivais pas à croire que je tenais réellement dans mes mains un message venant d'eux. »

Sami Elhaj, un journaliste de la chaîne de télévision arabe Al-Jazira qui a été détenu près de six ans à Guantanamo.

visites en coordination avec les autorités pénitentiaires et, souvent, avec les Sociétés nationales concernées.

Le frère de Lal Padshah, qui s'était rendu dans le sud-est de l'Afghanistan pour prendre part aux cérémonies de deuil suite au décès d'une connaissance, n'en est jamais revenu. Quatre mois après son départ, Lal Padshah a reçu un message Croix-Rouge du CICR. Le message était écrit à la main par son frère, qui l'informait qu'il était en vie et qu'il se portait bien, et qu'il était détenu à la base aérienne de Bagram (Afghanistan). « J'ai été si soulagé le jour où j'ai reçu ce message ; j'ai remercié Dieu d'apprendre que mon frère allait bien », a expliqué Lal Padshah, qui a répondu à son frère et a dès lors pu entretenir avec lui une correspondance régulière par l'intermédiaire du CICR. Par la suite, il s'est servi du système de visioconférence à la délégation du CICR à Kaboul pour communiquer avec son frère. « Voir mon frère pour la première fois depuis presque deux ans a été merveilleux, même si ce n'était que sur un écran de télévision ».

COMPRÉHENSION ET RESPECT

UNE GAMME D'OUTILS POUR RÉTABLIR LE CONTACT

Une approche cohérente

Pour que le RLF soit efficace, il faut tisser des liens étroits avec les personnes concernées. Il est souvent nécessaire de bien comprendre leur situation et les facteurs qui influent sur leur sécurité et leur bien-être, et d'être conscient des séquelles physiques et psychologiques profondes que la séparation et les disparitions.

Il est essentiel que l'ensemble du Mouvement partage les mêmes compétences et les mêmes approches pour que, dans le monde entier, les services soient aussi homogènes et efficaces que possible. À cette fin, l'Agence centrale de recherches du CICR coordonne les activités au niveau international et prodigue des conseils aux Sociétés nationales.

Protéger les données personnelles

Dans toutes les situations, les données personnelles sont utilisées avec prudence. Les informations sont collectées avec le consentement éclairé de la personne en question. La priorité est donnée à la sécurité et aucune information n'est utilisée ou publiée si elle risque de causer un préjudice.

Les collaborateurs et les volontaires chargés de gérer les renseignements personnels suivent les règles et principes du droit international et de la législation nationale en matière de protection des données. L'accès aux bases de données contenant des informations personnelles est limité, et les transferts de données sensibles au sein du Réseau des liens familiaux sont sécurisés.

Chaque situation étant différente, il est indispensable d'utiliser les outils et les approches les mieux adaptés pour rétablir le contact entre les personnes séparées.

www.familylinks.icrc.org

Le site Web du CICR nommé *Family Links* aide les personnes à reprendre contact avec leurs proches. Facile à utiliser et ouvert au public, ce site est un outil précieux pour les personnes touchées par un conflit ou une catastrophe naturelle, qui cherchent souvent désespérément à obtenir des nouvelles des membres de leur famille. Ceux qui vivent hors de la zone touchée peuvent inscrire le nom des parents qu'ils recherchent, puis des informations apparaissent progressivement sur les personnes dont il a été confirmé qu'elles sont encore en vie. Le site permet aussi aux utilisateurs d'obtenir et d'échanger des informations sur les personnes recherchées ou de donner des précisions sur leur situation. Contrairement à d'autres moyens de communication, le site *Family Links* a une portée mondiale et ses données peuvent être mises à jour en permanence. Les informations ne sont pas confidentielles et peuvent être consultées par toute personne ayant un accès à l'Internet, partout dans le monde.



Des téléphones pour relier les familles

L'utilisation de téléphones est souvent le moyen le plus direct et le plus rapide de rétablir les liens familiaux et de rassurer les familles.

En 2009, dans la province du Khyber Pakhtunkhwa (anciennement province de la Frontière du Nord-Ouest, au Pakistan), des centaines de milliers de personnes ont fui leur foyer pour se réfugier dans des camps ou des communautés d'accueil. La communication était difficile, ce qui rendait précieuses toutes les nouvelles transmises.

Conscients de ce besoin aigu de communication, le Croissant-Rouge du Pakistan et le CICR ont mis en place un service de téléphone gratuit. Plus de 6 000 appels ont pu être passés entre des personnes déplacées et leurs proches.

Mohamed Rassoul a éclaté en sanglots lorsqu'il a enfin entendu la voix de son fils. Celui-ci avait fui leur maison plus d'un mois auparavant, avec huit autres membres de la famille. Mohamed pouvait à peine parler tant il était soulagé d'apprendre que son fils, sa femme et le reste de la famille étaient sains et saufs. Après avoir raccroché, il a murmuré doucement : « Ils sont en vie! ».

Les demandes de recherches

Une demande de recherches est une requête officielle déposée par la famille d'une personne portée disparue. Les recherches déclenchées par une telle demande peuvent prendre différentes formes, telles que mise en parallèle et recoupement des informations, visite dans les communautés, les hôpitaux et les morgues, et demandes adressées aux autorités compétentes. Tout renseignement obtenu sera communiqué à la famille et, si possible, utilisé pour rétablir le contact.



Après le tremblement de terre qui a frappé Haïti en janvier 2010, les stations de radio locales ont régulièrement diffusé des messages pour informer la population sur la façon de rechercher un proche disparu :

« Écoutez les amis, ceci est un message du Comité international de la Croix-Rouge.

Vous recherchez un membre de votre famille ?

Vous voulez prévenir vos proches que vous avez survécu ?

Le Comité international de la Croix-Rouge a mis en place un service de recherches gratuit sur Internet.

Vous pouvez vous enregistrer et enregistrer les membres de votre famille à cette adresse : www.icrc.org.

Si vous n'avez pas d'accès à l'Internet, vous pouvez vous rendre dans les bureaux de la Société nationale de la Croix-Rouge haïtienne à cette adresse :

1, angle rue Muguet et route de Desprez.

N'oubliez pas !

Que vous souhaitiez annoncer à vos proches que vous êtes en vie, ou que vous recherchiez un membre de votre famille : vous devez vous enregistrer !

Vous devrez inscrire très précisément votre nom et celui de votre parent.

Plus les personnes qui s'enregistrent et enregistrent leurs proches seront nombreuses, plus elles auront de chances de se retrouver. »

Message du Comité international de la Croix-Rouge, avec le soutien de la Société nationale de la Croix-Rouge haïtienne.

Les messages Croix-Rouge

Les messages Croix-Rouge sont de courts messages écrits qui permettent aux personnes séparées de leurs proches d'échanger des nouvelles familiales ou personnelles.

Grâce à un message Croix-Rouge, Ma Ohnmar a retrouvé la sérénité. Elle avait tout perdu lorsque le cyclone Nargis s'est abattu sur le Myanmar en 2008. Une grande partie de son village avait été détruite et, bien que tous les membres de sa famille immédiate aient survécu, elle avait perdu le contact avec sa sœur à Yangon.

Accompagnée de sa famille, Ma Ohnmar a pris refuge dans un monastère à Maubin, où la Croix-Rouge de Myanmar lui a proposé d'écrire un message Croix-Rouge qui serait transmis à sa sœur. Pendant ce temps, cette dernière était de plus en plus préoccupée par le sort de Ma Ohnmar, dont elle n'avait plus aucune nouvelle depuis trois semaines. Lorsque la nièce de Ma Ohnmar a reçu le message destiné à sa mère, elle s'est exclamée: « Elle sera si heureuse! Le cyclone a été une vraie tragédie, mais le fait de ne pas savoir ce qu'il était arrivé à ma tante a été plus dur encore ».



MISSION

Organisation impartiale, neutre et indépendante, le Comité international de la Croix-Rouge (CICR) a la mission exclusivement humanitaire de protéger la vie et la dignité des victimes de conflits armés et d'autres situations de violence, et de leur porter assistance. Il s'efforce également de prévenir la souffrance par la promotion et le renforcement du droit et des principes humanitaires universels. Créé en 1863, le CICR est à l'origine des Conventions de Genève et du Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge. Il dirige et coordonne les activités internationales du Mouvement dans les conflits armés et autres situations de violence.



CICR